

que nous, au Canada, désirerions connaître davantage. Je puis cependant vous dire que la consommation de stupéfiants par tête se trouve plus élevée là-bas en certain cas que la nôtre, bien que les archives n'indiquent pas autant de toxicomanes que chez nous. La raison, je ne saurais vous la donner. Je vous dirai pourtant que le Royaume-Uni n'a pas notre système d'archives dans des pharmacies de détail, dont le nombre est de 16,000 à 17,000. Pas de rapports mensuels par les détaillants ni par les grossistes; là réside peut-être la différence, en ce qui concerne le système du Royaume-Uni. Mais j'ai l'absolue certitude que vous en apprendrez davantage à ce sujet quand le représentant du Royaume-Uni se présentera devant ce Comité.

M. LIEFF: Merci. Vous avez parlé de votre programme de relations publiques. Voulez-vous exprimer en quelques mots ce que vous pensez d'un programme éducatif parmi la jeunesse. Peut-être aussi pouvez-vous traiter du chiffre de 54 jeunes toxicomanes donné ce matin par le commissaire Nicholson. Avez-vous une opinion à ce sujet?

M. HOSSICK: Je l'ai déclaré il y a un moment, le Ministère s'enorgueillit de ses relations publiques avec les diverses professions. Je puis dire en toute sincérité qu'il existe une liaison très, très étroite avec la profession médicale, les collèges de pharmacie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, ainsi que les associations hospitalières du pays. Presque tous les jours, je reçois des lettres de jeunes médecins qui désirent discuter des problèmes avec le Ministère, personnes que j'ai rencontrées à l'université pendant les huit ou neuf dernières années, et je juge avantageux ce programme.

Maintenant, vous m'interroger sur le programme éducatif proposé pour les jeunes gens. Il ne me semble pas pratique d'instituer un programme de ce genre parmi la jeunesse au sujet des stupéfiants. Surtout lorsqu'il n'y a pas de problème sur ce point chez les écoliers, les adolescents ou les élèves d'école secondaire. Au seul point de vue de la curiosité, ce genre de programme aurait un mauvais effet. Si la toxicomanie constituait un problème chez les adolescents, on aurait besoin d'un tel programme, mais je crois inopportun d'en lancer un à l'heure actuelle au Canada.

Vient ensuite le chiffre cité par le commissaire Nicholson à propos des jeunes qui ont un casier judiciaire. Il a dit qu'il y avait environ 54 toxicomanes au-dessous de vingt ans. Il voulait parler des toxicomanes avec dossier criminel. Le nombre donné par l'hon. M. Martin la semaine dernière, 26 en tout, s'applique à 1954. C'est la statistique de l'année 1954. Autrement dit, les 54 du commissaire Nicholson restent, mais ces toxicomanes forment peut-être un groupe d'âge plus élevé que celui des statistiques mentionnées par l'hon. M. Martin. Cette réponse vous satisfait-elle?

M. LIEFF: Oui, je suppose. Je voudrais maintenant aborder le tableau déposé par le Ministre, tableau 1, où se trouvent trois listes de toxicomanes. L'en-tête "criminels" en compte 2,364; "pathologiques", 515; et "professionnels", 333. Je désire savoir sur quoi se basent ces nombres, et surtout le premier.

M. HOSSICK: Quant au premier chiffre: 2,364, qui apparaît à l'en-tête *criminels* et que le Ministre vous a donné, il provient de renseignements obtenus de la Gendarmerie royale et, à l'occasion, de la police municipale. Comme je vous l'ai déjà dit, le commissaire Nicholson aussi, une liaison très étroite existe entre nos deux services. Nous gardons des archives très minutieuses de tous ces cas, non seulement des condamnations, mais aussi des personnes connues comme toxicomanes, de celles qui ont un dossier criminel, de celles qui entrent dans la catégorie des toxicomanes.

Au cours des dernières années, outre le nombre des cas de toxicomanie, nous avons essayé d'obtenir des renseignements sur ces personnes. Nous possédons maintenant un système de cartes perforées, vous en avez un échantillon